



**À TOUT INTÉRESSÉ,
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 2 novembre 2020, à l'Hôtel de Ville, situé au 2, place de l'Hôtel de Ville, à compter de 19h, se tiendra à huis clos une séance du conseil municipal.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'un caveau en marge avant, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant la disposition relative aux constructions accessoires à un usage résidentiel, de l'article 80, qui stipule que les constructions et bâtiments accessoires sont autorisés dans les cours latérales et arrière seulement.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 218, chemin Pinacle
Lot no. 5 896 832 du cadastre du Québec

Les questions ou commentaires doivent être envoyés au plus tard le jour de la tenue de la séance du conseil municipal avant 16h, à l'attention du directeur général adjoint, monsieur Sergey Golikov, par courrier ou par courriel à municipalite@frelighsburg.ca,

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT.**


Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

41

CONCLUSIONS

5

— 15 —